

Burundi : mise en place d'une commission d'enquête sur les manifestations en cours

@rib News, 29/04/2015 – Source Xinhua – Le procureur général de la République du Burundi, Valentin Bagorikunda, a annoncé mercredi la mise en place d'une commission d'enquête judiciaire sur les manifestations contre le troisième mandat du président Pierre Nkurunziza, qu'il qualifie de "mouvement insurrectionnel". Les manifestations qui ont commencé dimanche, au lendemain de la désignation de M. Nkurunziza par son parti, le CNDD-FDD, comme candidat à la prochaine élection présidentielle, ont commencé mercredi dans leur quatrième journée. M. Bagorikunda a déclaré que la commission serait chargée de "faire la lumière sur le mouvement insurrectionnel déclenché ce dimanche le 26 avril 2015".

La commission a un mois pour "mener une enquête judiciaire, en amont et en aval, sur ce mouvement, afin d'identifier ses auteurs, où qu'ils soient, quels qu'ils soient, établir la part de responsabilité de chacun, qualifier les crimes et les traduire directement devant les juridictions compétentes", a-t-il précisé. La commission est composée de cinq membres et présidée par le substitut général près la Cour suprême, Adolphe Manirakiza. Pour ceux qui s'opposent à la candidature de M. Nkurunziza à la prochaine élection présidentielle, ce dernier, après avoir dirigé le pays depuis dix ans, n'a pas le droit à un troisième mandat conformément à la Constitution, qui limite à deux le nombre de mandats d'un président de la République. Les partisans du président Nkurunziza soutiennent pour leur part que ce dernier avait été élu au suffrage universel direct seulement une fois, lors du scrutin de 2010. 14 sénateurs du CNDD-FDD ont envoyé une requête au président de la Cour constitutionnelle aux fins d'une action en interprétation des articles de la Constitution relatifs au chef de l'Etat. Les candidats à la présidentielle du 26 juin ont dix jours pour déposer leurs dossiers, à partir de ce jeudi.